

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Direction de l'Agriculture, des Forêts,
de l'Élevage et de la Colonisation

Directie van Landbouw, Bossen,
Veeteelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

VOL. XLIII

N^o 1

MARS
MAART 1952

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



Congopresse - Photo J. COSTA.

**Travailleurs congolais procédant au lissage du cuir tanné
dans une tannerie de Léopoldville.**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE
Koningsplein, 7 - Brussel

SOMMAIRE DU N° 1 - 1952

Articles originaux :	PAGES
<i>Le laboratoire agricole de la Kahawa</i> , par G. TONDEUR	3
<i>Note sur les parcellements en Territoire d'Aketi</i> , par F. BRUENS	37
<i>A propos d'enquêtes alimentaires</i> , par le D ^r E. L. ADRIAENS	45
<i>Au sujet des facteurs de floraison</i> , par L. PYNAERT	55
<i>Bactéries et latex</i> , par Paul SIMONART	63
<i>Quelques nouveautés au sujet des insecticides</i> , par Em. M. TILEMANS	71
<i>L'industrie des cuirs et peaux au Congo Belge</i> , par le D ^r D. THIENPONT	97
<i>Les races bovines du Ruanda-Urundi</i> , par le Docteur HERIN	111
<i>Les méthodes de dosage de l'isomère gamma de l'hexachlorocyclohexane</i> , par le D ^r J. DEOM	123
<i>Le problème des Trypanosomiasés animales dans la zone de colonisation de la « Cobelkat » au Lomami</i> , par le D ^r A. ZIELINSKI	135
Documentation officielle	149
Notes et actualités :	
<i>Simplification de la « Longue Méthode » pour le calcul de la valeur nutritive des aliments (E. L. A.)</i>	195
* <i>Le développement de l'agriculture en Afrique tropicale (L. P.)</i>	196
* <i>La motorisation est-elle rentable? (P. B.)</i>	198
* <i>Sols africains (J. L.)</i>	199
* <i>Pédologie (J. L.)</i>	202
* <i>La conservation du sol en horticulture (J. L.)</i>	205
* <i>Les sols et les réserves d'eau du Queensland (L. P.)</i>	206
<i>Expériences d'engrais phosphatés en vases de végétation</i>	207
<i>L'Origine, la Variation, l'Immunité et l'Amélioration des plantes cultivées (J. E. O.)</i>	207
* <i>Les substances de croissance chez les végétaux (J. E. O.)</i>	208
* <i>La Patate douce. Son origine et la façon de la conserver chez les primitifs (L. P.)</i>	209
<i>L'extraction sélective des graisses (E. L. A.)</i>	210
* <i>Insaponifiable des matières grasses (E. L. A.)</i>	213
* <i>La culture et la production d'huile d'aleurites (C. M.)</i>	213
* <i>L'ananas à Porto-Rico (L. P.)</i>	216
* <i>Phytopathologie forestière</i>	217
<i>Renseignements de la station forestière de l'Inéac (Réserve de la Luki)</i>	218
* <i>La question des carburants (E. L. A.)</i>	220
* <i>La pratique de la pluie artificielle (C. M.)</i>	222
* <i>Concours annuel de traite en Rhodésie du sud (R. G.)</i>	224
* <i>Influence du retard de la mise à la reproduction des génisses (R. G.)</i>	225
* <i>Influence de la streptomycine sur la fertilité du liquide spermatique du taureau (R. G.)</i>	225
* <i>L'influence de la nutrition sur la reproduction du bétail (R. G.)</i>	226
* <i>Le bétail de race Kenana à la ferme expérimentale de Gezira (Soudan) (R. G.)</i>	226
* <i>Rapport sur un essai d'insémination artificielle des volailles (R. G.)</i>	227
<i>Identification du virus de la fièvre aphteuse du Ruanda (R. G.)</i>	228
* <i>Lutte contre les tiques (R. G.)</i>	228
* <i>Essais préliminaires d'utilisation du Rhodiatox (R. B. 1018) dans la lutte contre les tiques du bétail (R. G.)</i>	229
* <i>Poissons et crustacés d'eau douce (J. G.)</i>	229
<i>Dégâts de termites et pourritures diverses dans les habitations (J.-M. V.)</i>	230
<i>Entomologie des régions subtropicales (J.-M. V.)</i>	231
* <i>Les termites et les moyens de les combattre en Afrique du sud (J.-M. V.)</i>	231
* <i>Tonic copper spraying (E. S.)</i>	232
<i>La culture extensive du caféier Robusta peut-elle améliorer le rendement de l'agriculture indigène? (Paul SAMUEL)</i>	233
<i>Sur l'uniformisation par le haut. Une méthode de conservation des forêts sauvages (C. DONIS et E. MAUDOUX)</i>	235
Bibliographie	239
Annonces	voir pages en couleur

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le « Bulletin Agricole du Congo Belge » n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée à condition de mentionner sous le titre: Extrait du « Bulletin Agricole du Congo Belge ».

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De Redactie is niet aansprakelijk voor de aanwijzingen in de artikelen van het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ». Men beschouwe ze dus niet noodzakelijk als raadgevingen van harentwege.

Men mag artikelen uit het tijdschrift overnemen, mits men onderaan de titel vermeldt: Overgenomen uit het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ».

De niet opgenomen stukken worden niet teruggezonden.

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Direction de l'Agriculture, des Forêts,
de l'Élevage et de la Colonisation

Directie van Landbouw, Bossen,
Veeteelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

VOL. XLIII

N^o 1

MARS
AART 1952

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



Congopresse - Photo J. COSTA.

Travailleurs congolais procédant au lissage du cuir tanné
dans une tannerie de Léopoldville.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE
Koningsplein, 7 - Brussel

L'industrie des cuirs et peaux au Congo Belge

PAR

le D^r D. THIENPONT,

Médecin Vétérinaire au Congo Belge.

L'élevage, qui occupe une place de premier rang dans la vie de la Colonie et dans celle des territoires sous tutelle, prend chaque jour plus d'importance : il est susceptible d'amener, avec son extension certaine, une valorisation de ses sous-produits.

En l'occurrence, l'industrie des peaux et des cuirs doit, par une plus grande production et par une amélioration des méthodes de préparation, connaître un nouvel essor.

Toute la production locale est pratiquement destinée à l'exportation. La Belgique est, pour une très grande partie, tributaire de l'étranger pour ses approvisionnements en peaux brutes de bovidés, ovidés et capridés ; elle en trouve sur le marché congolais un nombre considérable, mais encore insuffisant et de qualité inégale.

Les exportations totales pour l'année 1948 s'établissent comme suit :

Peaux de bovidés	998.036 kg	pour une valeur de 26.900.155 frs
Peaux d'ovidés	8.110 kg	pour une valeur de 228.707 frs
Peaux de capridés	176.600 kg	pour une valeur de 12.546.122 frs

La Belgique intervient dans ces chiffres respectivement pour 77,5, 60 et 45 %.

Les exportations de peaux brutes du Ruanda-Urundi ont été :

a) Bovidés :

1947 :	898	tonnes vers la Belgique et l'étranger
	160	tonnes vers le Congo Belge
1948 :	656,5	tonnes vers la Belgique
	14,5	tonnes vers le Congo Belge
	231,5	tonnes vers l'étranger
1949 :	805	tonnes vers la Belgique
	181,5	tonnes vers le Congo Belge
	75	tonnes vers l'étranger

b) Capridés :

1947 :	212	tonnes vers la Belgique et l'étranger
	28	tonnes vers le Congo Belge
1948 :	108	tonnes vers l'étranger
	9	tonnes vers la Belgique
1949 :	112	tonnes vers l'étranger
	23,5	tonnes vers la Belgique
	12,5	tonnes vers le Congo Belge

Pour arriver à une standardisation du marché, il faudra vaincre plusieurs facteurs auxquels on se heurtera inévitablement.

En premier lieu, il faut considérer l'industrie des peaux comme une industrie de sous-produits et marchant de pair avec l'extension de l'élevage, qu'il soit indigène ou européen.

La difficulté d'une production soignée et régulière dépend du fait que l'élevage est, en grande partie, dans les mains de l'indigène (100 % au Ruanda-Urundi et 60 % au Congo Belge).

En dernier lieu, le climat d'Afrique favorisant la pullulation des germes et des insectes et les grandes distances jouent un rôle important, parfois néfaste, dans la conservation et l'exportation des peaux.

HISTOLOGIE DE LA PEAU

Une coupe histologique de la peau fraîche permet de distinguer trois parties bien nettes :

1) *la couche cornée* comprend quatre groupes de cellules différentes qui se nomment de haut en bas : stratum corneum, stratum granulosum, stratum spinosum et stratum cylindricum ;

2) *la couche fibreuse* comprend la membrane hyaline qui sépare donc le stratum cylindricum des deux parties de la couche fibreuse et qui s'appellent : stratum papillosum et stratum fibrosum ;



Congopresse - Photo J. Costa.

Fig. 1.

Ouvriers congolais procédant au lissage du cuir tanné dans une tannerie de Léopoldville.



Congopresse - Photo J. Costa.

Fig. 2.

Ouvriers congolais contrôlant et triant des peaux brutes dans une tannerie de Léopoldville.

3) *la couche conjonctive* qui comprend les vaisseaux, les extrémités nerveuses, les glandes sudoripares, le tissu adipeux et le tissu conjonctif proprement dit.

La partie fibreuse comprend deux sortes de fibres : les fibres collagènes qui sont entourées de fibres réticulaires. Dans le prêtannage, on détruit les fibres réticulaires pour isoler les fibres collagènes. C'est donc la partie fibreuse qui, après tannage, donne le cuir ; le luisant du côté fleur de la peau provient de la membrane hyaline.

Le tannage n'est rien d'autre qu'une combinaison chimique de molécules tannin avec des molécules de collagène et d'un dépôt de tannin colloïdal sur les fibres. Si l'on entoure les fibres d'une gaine de tannin, on parle de tannage ; si c'est d'huile ou de graisse on dit chamoisage, et s'il s'agit de sels métalliques, mégissage.

Dans la pelleterie, on prépare les peaux tout en conservant les poils.

TERMES TECHNIQUES

Afin de familiariser le lecteur avec certains termes techniques qui seront employés, il est nécessaire de les expliquer.

Peau fraîche ou verte : peau qui vient d'être dépouillée.

Peau en tripe : peau au moment où elle sort du travail de rivière et qui est prête pour le tannage.

Peau pellanée : destruction des poils et gonflement basique de la peau.

Peau ébourrée : peau dont les poils sont enlevés.

Peau écharnée : peau dont on a enlevé des déchets de chair et de graisse.

Côté chair : face interne de la peau.

Côté fleur : face externe de la peau.

Prêtannage : tannage très léger mais suffisant pour rendre le derme définitivement imputrescible, et insuffisant pour assurer au cuir une possibilité d'emploi sans travail supplémentaire en tannerie.

Corroyage : finissage d'un cuir, qui varie selon la nature des cuirs et leur usage.

Croupon : peau souple, ferme et résistante (dos).

Ventre : peau plus mince et moins résistante que le croupon (dos) surtout chez la vache qui a vêlé plusieurs fois.

Collet : peau épaisse, spongieuse et sans souplesse (cou) surtout développée chez le taureau.

CARACTERISTIQUES DES PEAUX BRUTES

La qualité d'une peau dépend de plusieurs facteurs intrinsèques et extrinsèques.

1. — Défauts intrinsèques.

Nous devons examiner les facteurs : âge, sexe, race, alimentation et conditions environnantes.

Plus une bête est âgée, moins la peau a d'élasticité et plus il y a

de chances qu'elle ait des défauts du côté fleur : anciennes plaies (surtout provoquées par les tiques), durillons et anciennes égratignures.

La peau du taureau est d'une épaisseur très inégale et la partie spongieuse est parfois très développée (collet) ; par contre, la peau de la vache est plus mince et moins résistante (ventre).



Congopresse - Photo A. Scohy.

Fig. 3.

**Elèves du centre social des Huileries du Congo Belge à Leverville
apprenant à tanner une peau.**

Ce sont, en somme, les peaux provenant de bouvillons et de génisses qui sont les meilleures et de qualité la plus uniforme.

En vue d'obtenir le meilleur cuir, il est nécessaire :

- 1°) que les peaux proviennent de bêtes saines, en bon état et pas trop grasses ;
- 2°) que du côté fleur, les peaux soient indemnes de tout défaut ;
- 3°) que du côté chair, les peaux soient lisses, bien décharnées et sans coutelures ;

4°) que les peaux soient bien conservées.

En Afrique du Sud, C. C. KRITZINGER (1) a établi d'une façon irréfutable que les pertes causées aux peaux avant le tannage se chiffrent à 33 % de leur valeur totale.

Pour mettre en relief l'importance des peaux au Congo Belge, il est nécessaire de signaler que la valeur réelle de la peau sur place dépasse la valeur de la peau en Belgique.

La meilleure peau est celle provenant d'un animal élevé exclusivement pour la boucherie : au Congo, cette condition est pratiquement remplie à 100 % ; sa résistance et son élasticité sont plus grandes parce qu'elle provient d'animaux vivant presque à l'état sauvage et soumis à toutes les intempéries.

D'autre part, le varron, *Hypoderma bovis*, qui fait tant de dégâts en Europe et spécialement en Belgique, n'existe pas au Congo.

2. — Défauts extrinsèques.

a) Avant l'abatage.

Le fil de fer barbelé ne cause pas de dégâts puisque tout le bétail vit partout en ranching, dans les grands élevages comme chez l'indigène. Chez les indigènes du Ruanda-Urundi, le bétail rentre le soir dans des enclos formés d'euphorbiacées et consolidés par des arbres (*Ficus* sp.).

Le bétail du Ruanda-Urundi, malgré ses cornes longues et pointues, abîme très peu les peaux, à coups de corne : le bétail est très calme et peu combattif.

Les maladies de la peau comptent pour plus de 50 % dans les dégâts constatés aux cuirs. Rappelons ici en résumé les maladies qui se localisent ou s'extériorisent à la peau :

Maladies causées par un virus :

Fièvre aphteuse ;
Peste bovine ;
Vaccine ou Cow-Pox et Clavelée.

Maladies à cause bactérienne :

Morve (chez les chevaux et ânes) ;
Abscess : Staphylo et Pyogènes.

Maladies causées par des champignons :

Trichophyties.

(1) C. C. KRITZINGER : The preservation and standardisation of South African hides and skins. Leather Industries Research Institute : Rhodes University College Grahamstown, South Africa.



Photo Thienpont.

Fig. 4.

Papillomatose : la peau est inutilisable.



Photo Thienpont.

Fig. 5.

Gale démodectique.

Maladies causées par les acariens :

- 1) la gale sarcoptique, psoroptique, chorioptique et démectique ;
- 2) les tiques, surtout des genres *Amblyomma*, *Boophilus* et *Rhipicephalus* qui provoquent une inflammation chronique, déterminant une altération du grain du cuir.

Maladies à causes peu ou pas connues : la dermatose africaine, la photosensibilisation (alimentaire, par déficience hépatique ou médicamenteuse : phénanthridine).

Dermite localisée, causée par des brûlures d'euphorbiacées.

Les lésions dues à des maladies à virus sont exceptionnelles ; par contre, celles causées par les acariens sont très marquées, surtout dans des régions dépourvues de dipping-tank. Les grandes sociétés d'élevage ont su prévenir les dégradations des peaux par un dippage contrôlé et régulier. Dans les élevages indigènes, le baignage n'est pas pratiqué (sporadiquement au Kivu), de sorte que ces dermatites sont parfois constatées, dans une région, sur plus de 25 % du bétail.

Les marques d'épines se constatent dans les zones à savane boisée d'épineux. Au Ruanda-Urundi, on peut signaler le Mosso, le Mayaga, le Bugesera et la plaine de la Ruzizi.

Au Ruanda-Urundi, la cautérisation ou *pointes de feu*, constitue pour l'éleveur indigène le médicament suprême. A tort et à travers, il brûle à n'importe quelle place, en pointes ou en lignes, pour l'entérite comme pour la pneumonie, pour l'otite comme pour l'arthrite.

Evidemment, ce sont les cautérisations sur le dos et sur les cuisses qui déprécient le plus la valeur de la peau.

b) Lors de l'abatage.

L'indigène est assez adroit dans le travail de dépeçage. Proportionnellement, on constate le plus grand nombre de *coutelures* dans les abattoirs et tueries et pour ces différentes causes : manque de place, personnel peu consciencieux, mal outillé et poussé par le mot d'ordre : vitesse.

En outre, les peaux provenant des abattoirs seront sujettes à la putréfaction : à cause de l'eau stagnante et de lavage, les peaux sont complètement trempées ou bien elles sont maculées de sang ou souillées par divers détritux (surtout si l'abattoir est trop petit pour le nombre de bêtes à abattre journellement).

Les soins apportés après l'abatage, écharnage convenable et baignage dans un antiseptique, sont généralement inexistantes malgré que la peau représente 1/6 du prix de la bête sur pied.

c) Après l'abatage.

La putréfaction.

La conservation d'une peau est basée sur sa déshydratation qui

peut être obtenue, soit par un moyen physique : température et ventilation, soit par un moyen chimique : chlorure de sodium.

Lors du séchage d'une peau directement au soleil ou à l'ombre, dans un hangar, il faut tenir compte de la température, de l'humidité ambiante et de la vitesse d'aération. Si une peau sèche trop vite, il se forme à l'extérieur une croûte qui empêchera le séchage des parties profondes de la peau et où commencera la putréfaction. Si une peau sèche trop lentement (humidité environnante très élevée et pas d'aé-

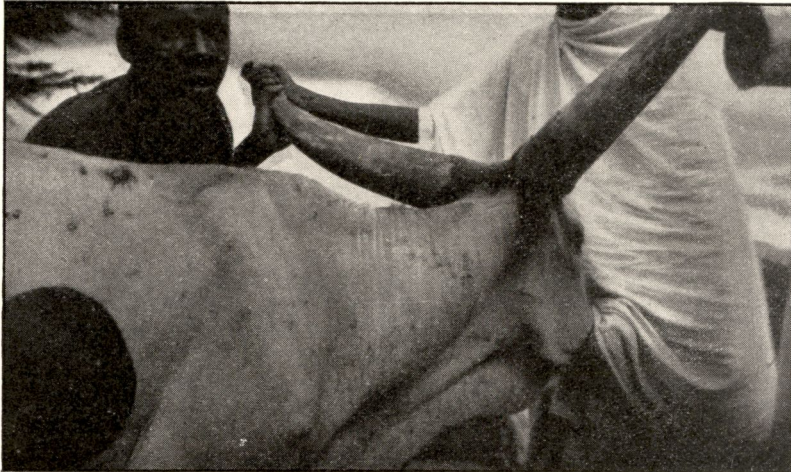


Photo Thienpont.

Fig. 6.

Peau brûlée par des euphorbiacées.

ration), le danger de putréfaction est encore plus grand : tous les facteurs sont alors présents pour activer le développement des micro-organismes qui causeront la décomposition.

Une peau très souillée et fortement trempée lors de l'abatage sera évidemment plus sujette à la putréfaction.

Dommages causés lors du stockage.

La récolte des peaux se fait par des commerçants qui achètent les peaux séchées à l'ombre et au soleil et les expédient à des grossistes ; ceux-ci les emmagasinent, les trient et les envoient à l'étranger. Les peaux non traitées au moyen d'antiseptiques (fluosilicate de sodium, D. D. T. ou Gammexane) et qui sont stockées dans des hangars en attendant l'expédition, sont souvent attaquées par les coléoptères (*Dermestes vulpinus* et *Dermestes oblongus*) et par les mites (*Tinea homestia*). Comme pour la putréfaction, les facteurs humidité et température favorisent la multiplication de cette vermine qui se nourrit sur la peau. Les dégâts causés se constatent aussi bien du côté fleur que du côté chair de la peau.

Domages causés lors du salage.

Bien que ce procédé ne soit pratiquement pas utilisé au Congo Belge ni au Ruanda-Urundi, il est nécessaire d'énumérer les taches qui peuvent se former après la conservation au sel.

Ces taches peuvent provenir de trois causes différentes :

1) taches provoquées par les impuretés qui sont dans le sel même et où le fer joue le grand rôle, ou bien par des souillures de sang non ou imparfaitement enlevé après l'abatage ;

2) taches connues sous le nom de « Read Heat » où certains microbes interviennent ;

3) taches provoquées par des bactéries halophiles du groupe chromogène.

Domages causés lors de l'exportation des peaux.

Pour en diminuer le volume et, par conséquent, les frais de transport, les peaux triées sont mises en grands paquets. Lors de l'emballage, elles sont pliées et ensuite mises sous presse de façon à pouvoir les serrer au moyen de grosses cordes. Ce procédé provoque, avec des peaux séchées, des cassures du côté fleur, et cause ainsi un grand préjudice au cuir.

CONSERVATION DES PEAUX

Peaux séchées au soleil.

Le procédé ancestral du séchage au soleil est encore fort en usage chez l'indigène. Les peaux sont fixées à terre à l'aide de bâtonnets ou de grosses épines, le côté chair étant exposé au soleil. La dessiccation est donc plutôt unilatérale, car souvent le côté poil touche le sol. Cette partie de la peau n'étant pas aérée comme il convient, l'humidité du sol et de la peau même, surtout si elle était mouillée, ralentissent le séchage et permettent la putréfaction. D'autre part, une pluie subite abîmera certainement la peau.

Si la température est trop élevée, la graisse encore adhérente fond et imbibe toute la peau ; si la température dépasse les 40° C, les protéines de la couche fibreuse commencent à coaguler. Le prêtannage, qui consiste à dissoudre les protéines des fibres réticulaires pour libérer les fibres collagènes, ne se produira plus qu'imparfaitement : la peau donnera un cuir de mauvaise qualité.

Peaux séchées à l'ombre.

Afin de prévenir les inconvénients et les tares des peaux séchées au soleil, le Gouvernement et les Caisses du Pays, soucieux de l'intérêt de l'indigène, ont fait construire des hangars à peaux. Du moment

qu'ils sont placés dans un endroit idéal (pas entouré d'arbres, pas dans un marais ni à côté d'une rivière) et qu'ils sont construits d'une façon judicieuse, ces hangars offrent toutes les garanties pour la bonne conservation des peaux. L'indigène, bien que méfiant de nature, a compris son intérêt immédiat : à titre d'exemple, on peut donner la ligne ascendante du graphique représentant le nombre de peaux traitées dans les hangars du Territoire de Nyanza (Ruanda).

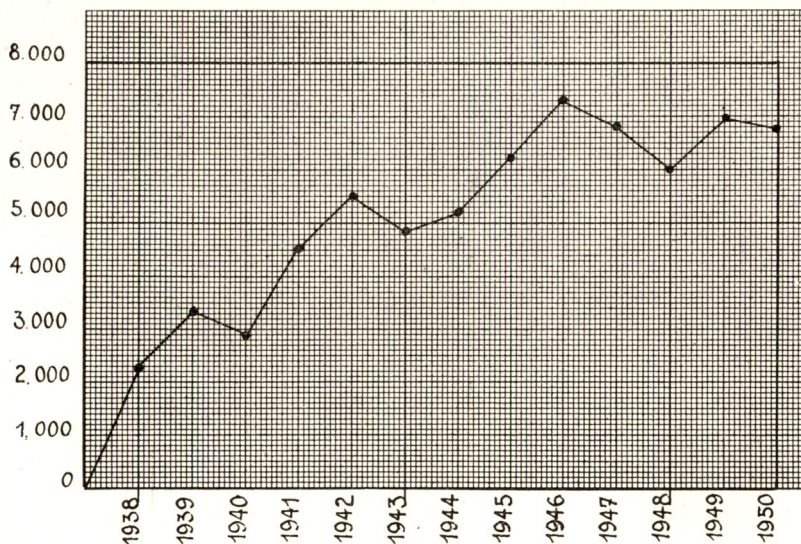


Fig. 7.

Graphique représentant le nombre de peaux traitées dans les hangars du Territoire de Nyanza (Ruanda).

Il entre dans le programme du Gouvernement de construire encore davantage de hangars. Jusqu'à présent, l'indigène propriétaire d'une peau fraîche, et qui est distant d'une dizaine de kilomètres d'un hangar, préfère l'ancienne méthode. A ce point de vue, l'éducation de l'indigène est encore à faire et sa méfiance naturelle à vaincre.

Avant leur entrée dans le hangar, les peaux sont complètement nettoyées de toute souillure, écharnées convenablement et l'eau de trempage est enlevée. Dans le hangar même, les peaux sont tendues sur un cadre en bois et suspendues verticalement. Il y a environ cinquante centimètres entre deux cadres ; les peaux sont à la même distance du sol et à un mètre des murs.

Salage des peaux.

Ce procédé est employé en Europe et certains grands centres africains. Après un premier nettoyage (enlèvement des souillures, excréments, sang coagulé et eau), chaque peau est étendue et, sur le côté chair, on saupoudre environ 10 kg de sel de cuisine de grain moyen et de composition assez pure. Une seconde peau est mise sur

la première, côté poil sur le sel et de nouveau salée comme la première, de façon à faire de grands tas.

Pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, le salage n'est pas économique parce que l'importation du sel crée déjà des difficultés, le prix du sel est très élevé et l'augmentation du poids des peaux lors de l'exportation cause tant de dépenses supplémentaires que la marge bénéficiaire deviendrait nulle.

Prétannage.

L'achèvement du produit peau sur place ou, comme aux Indes, le prétannage, peuvent résoudre pas mal de problèmes énumérés plus

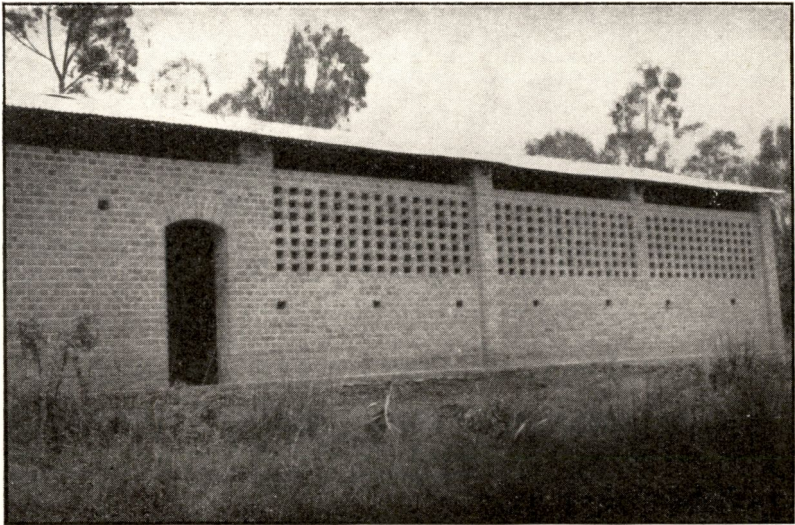


Fig. 8.

Hangar à peaux.

Territoire Nyanza (Ruanda).

haut. La possibilité existe de créer une industrie nouvelle dans la Colonie et elle peut constituer un point considérable dans son économie.

D'une étude faite par le C. R. T. S. ⁽¹⁾, il résulte que différents points sont à considérer. La première nécessité est la présence de peaux fraîches ou légèrement saumurées. L'éducation de l'indigène est à faire là où l'on constate des abatages irréguliers en dehors des marchés organisés. Les distances sont à éliminer par un transport rapide et régulier. Le prétannage se fait à l'écorce de Black-Wattle (*Mimosacée*) dont pour le moment 3.210 hectares existent au Ruanda-Urundi.

⁽¹⁾ Centre de Recherches Techniques et Scientifiques, 21, avenue des Arts, Bruxelles. Communication n° 2 (15 mars 1950) : Traitement des peaux de bovidés et de capridés au Ruanda-Urundi.

Il est nécessaire de connaître le pourcentage de tannin que contient ce Black-Wattle et, si le rendement est suffisant, de pousser à son reboisement intense si l'on veut éviter des importations de tannin.

Il faut disposer, en outre, de chaux et d'eau non magnésienne, et cette eau ne peut contenir que très peu de matières organiques.

L'article mentionné avait pour objet, et c'est avec le même souhait que je veux terminer cette étude, l'examen technique et économique de la valorisation des peaux par un prêtannage minimum, de façon à leur conserver une qualité marchande élevée lorsqu'elles sont rendues chez l'acheteur étranger. Cette valorisation constituerait un appoint appréciable pour l'éleveur indigène et créerait une industrie nouvelle à la Colonie.

SAMENVATTING

De Leder- en Huidennijverheid in Belgisch-Congo.

De huidenproductie van Congo is practisch volledig bestemd voor de uitvoer. België, dat afhangt van den vreemde voor zijn bevoorrading aan ruwe huiden, kan er zich op de Congolese markt aanschaffen, doch niet genoeg en ongelijk van hoedanigheid, hetgeen voortspruit uit het feit dat de veeteelt voor het grootste deel in handen is van de inlanders.

Een overzicht wordt gegeven van de weefselleer van de huid, van het looien, van de technische termen, van de fouten die de huiden kunnen vertonen. Meer dan 50 % van de beschadigingen van het leder zijn te wijten aan de huidziekten. Uitzonderlijk worden ze veroorzaakt door virusziekten. Letsels van schurft en teken blijven zeer goed zichtbaar, en zijn best te vermijden door dipping. Ook littekens van doornscheuren komen veel voor, vooral in de savannen bebost met doornachtige struiken. Vele brandwonden komen eveneens voor, daar de inlanders te pas en te onpas de verschroeiing als geneesmiddel toepassen.

De inlander is handig in het villen, doch in de slachthuizen wil men te vlug werken met het gevolg dat de huiden teveel geschonden worden. Ook de behandeling na het villen laat veel te wensen over en

over het algemeen worden geen antiseptische stoffen gebruikt. Nochtans bedraagt de prijs van de huid ongeveer 1/6 van die van het dier op voet.

De gedroogde huiden worden verkocht aan de plaatselijke handelaars, die ze verder verkopen aan groothandelaars; door deze laatste worden ze opgeslagen, gesorteerd en uitgevoerd.

De voorzorgen worden aangegeven om een degelijk drogen van de huiden te bekomen.

Het bewaren in zout wordt om zo te zeggen in Congo en Ruanda-Urundi niet toegepast.

De huiden worden gedroogd in de zon of, hetgeen te verkiezen is, in een beschaduwde plaats. Met dit doel werden « huidenloodsen » door Staat en « Landskassen » opgericht.

Het « vóórlooien » kan vele moeilijkheden voorkomen.

Het is dus van groot belang technisch en economisch de waardevermeerdering te onderzoeken, die de huiden verkrijgen door het toepassen van een minimum vóórlooien, waardoor zij een hoge handelswaarde zouden blijven behouden.